



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2025 – 26

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Alexandra MAILLOCHAUD _ Sara TOURNÉ.

MS. Michel CRETON _ Jean-François FABRE _ Rodolphe LAFFONT _ Stéphane LE COQ _ Théophile MARTINEZ _ Gérard NOLLEVALLE _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Jean-François REGNIER _ Jean-Marc THOBOIS.

CC Sud Roussillon : MME. Nathalie PINEAU.

MS. Robert DIAZ _ Marc GIMBERNAT _ Jean-André MAGDALOU _ Louis SALA.

CC Aspres : MME Maya LESNÉ.

MS. Rémy ATTARD _ Luc DEVEZE _ Philippe LEMAIGRE _ François PATRICK.

CC ACVI : MME. Maria CABRERA.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Marie-Hélène CASTELL _ Jacqueline IRLES _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Modeste BOSQUE _ Gilles CASAS _ Jean-Charles MORICONI _ Max TIBAC.

CC Sud Roussillon : MME. Colette ROIG.

MS. Thierry DEL POSO _ Christophe MANAS _ Robert OLIVE _ Jean-Jacques THIBAUT.

CC Aspres : MME Annie LELAURAIN _ M. Patrick BELLEGARDE.

Etaient absents :

PMM CU : MS. Jean-Pierre LEROY _ Georges PUIG _ Louis PUIG.

CC Sud Roussillon : M. René WALLEZ.

CC Aspres : MME Luce FAXULA.

MS. Francis AUSSEIL _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN.

CC ACVI : MME. Annie PEZIN _ M. Raymond PLA.

Avaient donné procuration :

PMM CU : M. Jean-Charles MORICONI à Maria CABRERA.

CC Sud Roussillon : MME Colette ROIG à Jean-André MAGDALOU.

M. Christophe MANAS à Rodolphe LAFFONT.

Assistaient également à la séance :

MMES Morgane BOISRAMÉ _ Sandrine BOSSOREIL _ Rosemary DROUILLOT _ Élodie DUSSAUSOIS _ Christelle PLAGNES _ Lorie VERGNES.

MS. Roland MIVIERE _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Demande de subvention concernant l'action 7.1 du Programme d'Études Préalables au PAPI 2024-2026 : « Étude pour le renforcement du système d'endiguement du Réart Aval (Tranche 3) ».

Dossier présenté par : Rémy ATTARD, Vice-président délégué.

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Vu la délibération n°2024-08 en date du 27 février 2024, portant sur la validation du programme d'études préalables au PAPI 2024-2026.

Vu le courrier de validation du programme d'études préalables au PAPI par le Préfet en date du 28 Mai 2024.

Rappel du contexte :

Durant le précédent PAPI, une des principales actions était le réaménagement des digues du Réart Aval et plus précisément le recalibrage et la sécurisation des digues entre le pont de la RD914 et le pont de la RD22. Initialement, le projet prévoyait une dernière tranche (RD22 jusqu'au passage à gué de Las Puntas). Durant les études d'AVP et PRO, ils avaient été choisis de décaler la phase T3 à un temps ultérieur de crainte que les études soient caduques au moment de la réalisation de la Tranche 3 (notamment les études faune flore).

Cette mission a pour objectif de finaliser le réaménagement des digues du Réart aval afin d'homogénéiser les digues et les consolider.

Description :

Cette mission consistera à réaliser les phases AVP/PRO et tous les dossiers annexes nécessaires à la réalisation de la dernière tranche des travaux de réaménagement des digues. Les résultats permettront ainsi de réaliser les travaux durant le PAPI complet.

Les travaux de la tranche 3 sont dans l'ensemble des gros travaux d'entretien et de modernisation des digues afin de les rendre homogène avec les deux premières tranches qui résultent du précédent PAPI.

L'action se déroulera en parallèle des travaux des deux premières tranches afin d'avoir une continuité entre les travaux. Seront réalisées durant ce projet, l'ensemble des propositions nécessaire (écologie, ICPE, ...) afin de pouvoir déposer les autorisations environnementales.

Le montant de cette action est estimé à **250 000 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

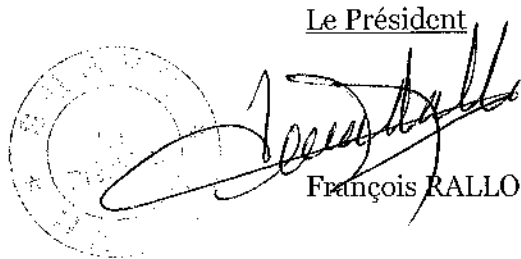
Financeurs	Maître d'ouvrage SMBVR		TOTAL
	Taux*	Montant	
<u>Etat FPRNM</u>	50%	125 000 €	125 000 €
<u>FEDER</u>	30%	75 000 €	75 000 €
<u>SMBVR</u>	20%	50 000 €	50 000 €
TOTAL	100%		250 000 €

Le comité syndical, ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement de cette action
- **DÉCIDE** d'inscrire au Budget Principal les crédits correspondants
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de l'État et l'Europe pour assurer la mise en œuvre de ces actions ; et à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président

François RALLO

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 066-200044147-20250626-DELIB202526-DE